

Rapport d'activité

20 21





som

06

L'édito

08

OPCO Mobilités
en quelques mots

18

Un OPCO au service
des entreprises
de la mobilité

10

Les branches constitutives

10

Les chiffres marquants

11

Les temps forts
du paritarisme

20

Développement de l'offre
de service en ligne

22

Un service de proximité renforcé

25

Actions « publics prioritaires »

26

Objectif
alternance

34

Promouvoir les métiers
de la mobilité pour faire
naître des vocations

28

Une offre de service
spécifique à destination
des entreprises

32

Une offre de
service spécifique à
destination des CFA

36

Une participation soutenue
à des salons

39

OPCO Mobilités débarque
sur Twitch

40

La participation d'OPCO Mobilités
à des événements majeurs

maire

42

L'offre de service
à destination
des branches

50

La communication
d'OPCO Mobilités

54

Les
chiffres
clés

44

Diagnostics de sortie
de crise sanitaire

45

EDEC PIC Mobilités

48

L'appui aux travaux
des observatoires de branches

49

L'appui aux branches
pour l'ingénierie de formation
et certification

49

Mesure de l'insertion
professionnelle des bénéficiaires
de contrat en alternance

52

Focus
sur les réseaux sociaux

53

Focus
dans les médias

56

Prises en charge
2021

57

Alternance

58

Plan de
développement
des compétences

59

Sources
complémentaires
conventionnelles
de branche
et versements
volontaires

60

Focus Fonds
National
de l'Emploi -
Formation

62

Les
chiffres
clés par
branche



**Jean-Louis
VINCENT**
Président



**Bertrand
MAZEAU**
Vice-Président

En 2021, les impacts de la crise sanitaire, conjugués à des difficultés sectorielles, ont continué à produire leurs effets touchant à des degrés divers les entreprises et les branches de la mobilité.



Certains secteurs ont connu une reprise soutenue de leur activité, d'autres sont restés très impactés par les conséquences de la crise sanitaire

et enfin est venue se surajouter la pénurie en composants de type semi-conducteur pour certaines branches.

Le paysage des entreprises a donc été particulièrement contrasté durant cette année qui, ne l'oublions pas, a encore été marquée par d'importantes et significatives restrictions sanitaires.

Pour autant, toutes les entreprises, soutenues en cela par les partenaires sociaux de leurs branches, ont fait de la gestion des compétences une question cruciale et centrale.

Leur stratégie a été variable selon leur situation :

- Préserver les compétences des salariés en poste durant la crise et former plutôt que licencier ;
- Anticiper la reprise et préparer l'avenir en recrutant massivement des apprentis et alternants ;
- Ouvrir de nombreux postes aux demandeurs d'emploi et leur proposer des emplois de proximité, très majoritairement en contrat à durée indéterminée ;
- Améliorer la compétence, sécuriser les trajectoires professionnelles et fidéliser les salariés déjà en poste par un recours sans précédent à la formation continue ;
- Enfin, développer l'attractivité des métiers par des actions de recrutement, la valorisation des marques employeurs et de promotion.

Telles ont été les actions prioritaires souhaitées par les entreprises et portées par les partenaires sociaux au sein d'OPCO Mobilités.

Cette volonté paritaire trouve sa réalisation dans le niveau d'activité exceptionnel de l'année 2021.

Ainsi, la proximité territoriale s'est traduite par plus de 20 000 visites en entreprises et la formation de 365 000 stagiaires salariés et demandeurs d'emploi a été prise en charge au titre des divers dispositifs.

Pour l'alternance, marqueur de l'anticipation des besoins en compétences qualifiées et formées, l'année 2021 a à nouveau montré une très forte croissance ; et ce sont 67 000 nouveaux contrats qui sont comptabilisés ainsi que 3 300 tuteurs et maîtres d'apprentissage qui ont été formés pour accompagner, sur le plan qualitatif, ce développement.

Au total, les entreprises de toutes tailles et secteurs ont réalisé un investissement massif pour la formation avec une croissance de 30 % du nombre de bénéficiaires des actions d'OPCO Mobilités. Cet effort a, il faut le noter, été soutenu par des politiques publiques à la hauteur des ambitions des branches via le Fonds national pour l'emploi et les aides à l'alternance.

La volonté d'apporter une réponse rapide n'a pas pour autant obéré des réflexions de plus long terme face une situation d'incertitude économique. Car la gouvernance paritaire, si elle s'exerce dans l'action immédiate au service des entreprises et de leurs salariés, doit aussi savoir regarder plus loin et anticiper les évolutions structurelles.

Des diagnostics individualisés de sortie de crise par Branche ont été souhaités par les partenaires sociaux pour mieux accompagner les entreprises. Ces diagnostics ont été complétés par des travaux relatifs à la cartographie des métiers, aux perspectives à l'horizon 2030 et aux certifications associées. De tels travaux apportent des éléments prospectifs dans la définition des stratégies des branches intégrant les impacts en termes de compétences de la transition énergétique qui touche très directement nos secteurs et peut aussi être source d'opportunités.

Le bilan de cette année 2021 démontre, s'il en était besoin, la cohérence et la force du projet paritaire pensé dès 2018 au service des entreprises et salariés des branches de la mobilité.

En 2022, les enjeux en termes de compétences, le déploiement toujours plus fort des nouvelles mobilités, la transformation des usages, la nécessaire transition énergétique renforceront le sens de notre projet défini dès la création de l'OPCO et qui guide notre action au quotidien.

« Contribuer à structurer l'emploi et les compétences des métiers de la mobilité des personnes et des marchandises, s'inscrivant pleinement dans les enjeux des transitions numériques, énergétiques et écologiques. »

C'est ce cap qu'OPCO Mobilités et ses équipes, que nous remercions pour leur engagement, conserveront en 2022.

Jean-Louis VINCENT
Président

Bertrand MAZEAU
Vice-Président

À noter : en janvier 2022 lors du renouvellement de mandature, Bertrand Mazeau a été élu Président et Jean-Louis Vincent, Vice-président.





OPCO
Mobilités

en quelques
mots

Les branches constitutives

OPCO Mobilités rassemble 18 Branches et la RATP, directement parties prenantes de la mobilité terrestre, maritime et fluviale des biens et des personnes.

CHIFFRES MARQUANTS

131 684
alternants
en formation

87 431
entreprises

1 423 263
salariés

Agences de voyages et guides accompagnateurs	Ports de plaisance
Distributeurs conseils hors domicile	Ports et manutention
Entreprises de transport en navigation intérieure	Régie Autonome des Transports Parisiens (RATP)
Entreprises de transport et services maritime navigant officiers	Remorquage maritime navigant exécution
Groupeement des armateurs de services de passages d'eau personnel navigant	Remorquage maritime officiers
Manutention ferroviaire et travaux connexes	Services de l'automobile
Marine marchande personnel navigant d'exécution	Transport ferroviaire
Navigation personnel sédentaire	Transports publics urbains de voyageurs
Passages d'eau officiers	Transports routiers et activités auxiliaires du transport
Passages d'eau personnel navigant exécution	

Les temps forts du paritarisme

ACCOMPAGNER LA SORTIE DE CRISE ET LA REPRISE

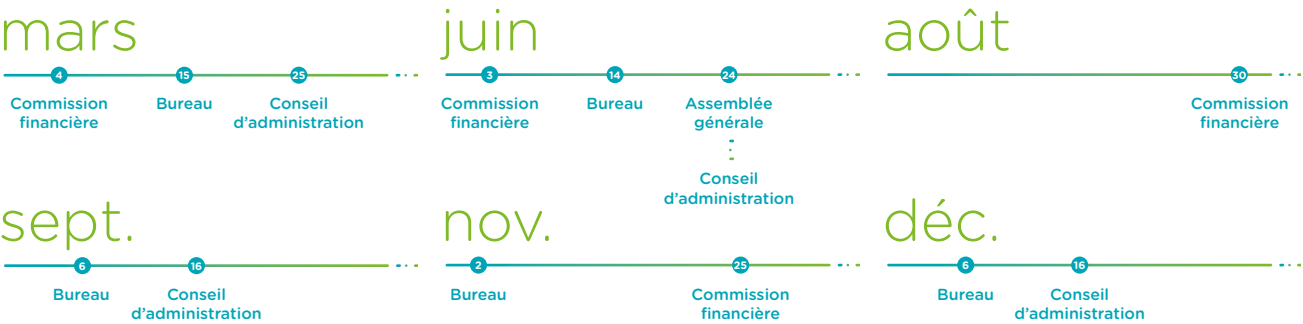
Dans un contexte encore marqué par les restrictions sanitaires, les instances paritaires de l'OPCO sont restées mobilisées pour accompagner les branches et les entreprises confrontées à des situations diverses, d'une reprise de l'activité pour certaines, à un maintien dans la crise pour d'autres.

La solidarité interne aux branches et interbranches nourrie par un dialogue social intense a permis d'apporter tout au long de l'exercice 2021 des réponses différenciées aux défis rencontrés.

Les secteurs en forte reprise ont ainsi bénéficié de nouvelles opportunités de formation pour le recrutement ou le développement des compétences des salariés. Les domaines d'activités encore affectés par la crise sanitaire ont été bénéficiaires d'actions ciblées et de financements complémentaires dans une logique de sauvegarde de l'emploi et des compétences : « former plutôt que licencier ».



AGENDA



ORGANISATIONS
SYNDICALES



Bertrand MAZEAU
FO Métallurgie
Président



Stanislas BAUGÉ
FNST CGT
Trésorier adjoint



Frédéric REXAND
FGTE CFDT
Secrétaire



Stéphane RIVIERE
CFE CGC Métallurgie
Membre



Maxime DUMONT
FGT CFTC
Membre

ORGANISATIONS
PATRONALES



Jean-Louis VINCENT
TLF
Vice-Président



Bernard GUYOT
Mobilians (CNPA)
Trésorier



Florence SAUTEJEAU
UTP
Secrétaire adjointe



Valérie BONED
**Entreprises
du Voyage**
Membre



Claude LEOPOLD
RATP
Membre

 **LES CONSEILS DES MÉTIERS
DES BRANCHES**

Les conseils des métiers rassemblent les acteurs paritaires des branches constitutives de l'OPCO.

Ils sont chargés de mettre en œuvre la politique que les branches et la RATP entendent suivre en matière de formation professionnelle, en déclinant, au sein de l'OPCO, les décisions prises par la commission paritaire de branche compétente.

Les présidences des conseils des métiers ci-dessous sont celles de 2021. Elles ont été renouvelées en 2022.

Agences & Guides accompagnateurs	09.02.21 04.06.21 23.11.21	Présidente CDM	Valérie BONED	EDV
		Vice-président CDM	Thierry DRONET*	SNEPAT FO
Distributeurs Conseils Hors Domicile, grossistes en boissons	23.02.21 20.04.21 26.05.21 17.06.21 19.10.21 24.11.21 14.12.21	Présidente CDM	Laure BOMY	FNB
		Vice-président CDM	David LECAT	FGA CFDT
Navigation Intérieure	05.03.21 27.05.21 18.11.21	Président CDM	Dario MALCUIT	E2F
		Vice-président CDM	Rémy-Louis BUDOC	PSCN CFE CGC
Manutention Ferroviaire	10.03.21 25.10.21 09.12.21	Président CDM	Christophe PONS*	SAMERA
		Vice-président CDM	Jamil AIT-IDIR	USPDA CGT
Transports Maritimes - Navigants	02.03.21 01.06.21 07.09.21 30.11.21	Président CDM	Vincent PINEL	ADF
		Vice-président CDM	Jean-Philippe CHATEIL	FOMM UGICT CGT
Transports Maritimes - Sédentaires	02.03.21 01.06.21 07.09.21 30.11.21	Président CDM	Marc PRATESI	APERMA
		Vice-président CDM	Éric CAPLAIN	FEETS FO (maritime)
Ports de Plaisance	09.03.21 06.04.21 17.11.21 09.12.21	Président CDM	Michel CAVAILLES	FFPP
		Vice-président CDM	Lionel LANGLOIS	FEETS FO
Ports et Manutention portuaire	11.03.21 25.05.21 25.11.21	Présidente CDM	Magali BONNECARRERE	UNIM
		Vice-président CDM	Pascal PONTAC	FNDP CGT
RATP	23.03.21 07.05.21 18.06.21 01.09.21 16.11.21	Présidente CDM	Claude LEOPOLD	RATP
		Vice-président CDM	Baptiste ARSALE	UNSA Urbain
Services de l'Automobile	16.03.21 01.04.21 03.06.21 08.09.21 24.11.21	Président CDM	Jean-Claude FOUILLET	Mobilians (ex CNPA)
		Vice-président CDM	Christian PADEY	FTM CGT
Transports Routiers et activités auxiliaires du transport	03.03.21 07.06.21 31.08.21 09.11.21	Président CDM	Michel CHALOT	FNTR
		Vice-président CDM	Frédéric BRUCHON-BIENFAIT*	FO UNCP
Transports publics urbains de voyageurs	14.01.21 06.04.21 04.06.21 09.09.21 19.11.21	Président CDM	Francois-Xavier CHIROL	UTP
		Vice-président CDM	Éric HUGON	SNTU CFDT

* Élus au cours de l'exercice 2021.

LES COMMISSIONS PERMANENTES

Ces commissions transversales d'OPCO Mobilités ont pour objet de préparer les travaux du conseil d'administration, en formulant des avis qui sont examinés par le conseil et portés à la connaissance des conseils des métiers. Elles suivent également la mise en œuvre des actions intersectorielles.

Les présidences des commissions permanentes ci-dessous sont celles de 2021. Elles ont été renouvelées en 2022.

COMMISSION ALTERNANCE

Présidence paritaire

Jean-Claude FOUILLET (Mobilians ex CNPA),
Laurence DALLARD (FGMM CFDT)

Travaux 2021

- Réflexions sur l'évolution des conditions de prise en charge des contrats d'apprentissage et sur les méthodes de fixation des niveaux de prise en charge ;
- Suivi des paiements des contrats d'apprentissage et de la campagne de numérisation de la transmission des contrats d'alternance ;
- Plan d'actions pour le financement des investissements des CFA ;
- Organisation des rencontres territoriales de l'apprentissage ;
- Développement des dispositifs de formation des tuteurs et maîtres d'apprentissage (M-Tutorat).

COMMISSION PLAN DE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES DES ENTREPRISES DE MOINS DE 50 SALARIÉS

Présidence paritaire

Jean-Pierre GAUMET (FNTR),
Philippe MAITRE (UNCP FO)

Travaux 2021

- Suivi de la bonification des enveloppes au titre de la dématérialisation ;
- Mise en place de la nouvelle convention FNE-Formation ;
- Réflexions sur l'utilisation des reports à nouveau sur la section plan de développement des compétences ;
- Suivi du dispositif dédié aux publics prioritaires (publics féminins, salariés des premiers niveaux de qualification et publics seniors) ;

- Révision du barème d'accompagnement des plans de développement des compétences des entreprises de moins de 50 salariés.

COMMISSION OBSERVATOIRES ET CERTIFICATIONS

Présidence paritaire

Bernard GUYOT (Mobilians ex CNPA),
Maxime DUMONT (FGT CFTC)

Travaux 2021

- Présentation des résultats sur l'insertion professionnelle des bénéficiaires des contrats de professionnalisation et notamment des contrats expérimentaux ;
- Développement de la communication autour des travaux des branches et des observatoires paritaires ;
- Suivi des travaux de l'EDEC Mobilités et des diagnostics du plan d'investissement dans les compétences liés à la crise sanitaire ;
- Réflexions sur le panorama des certifications.

COMMISSION OFFRE DE SERVICE ET ACTION TERRITORIALE

Présidence paritaire

Coralie KOELER-CERUTTI (FNTV) remplacée en cours d'année par Bineta SY (FNTV),
Fabien MAZIER (SNATT CFE-CGC) remplacé en cours d'année par Noël THORAVALL (SNATT CFE-CGC)

Travaux 2021

- Échanges sur l'offre de service 2022 ;
- Suivi de la mise en place des gestionnaires de la relation client ;
- Mise en place de l'offre de service avec l'Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme ;
- Présentation de l'espace tutorat.

EN 2021, OPCO MOBILITÉS PARTENAIRE DE...

Partenariat entre la Caisse Nationale de l'Assurance Maladie et OPCO Mobilités

À l'occasion du conseil d'administration du 25 mars 2021, l'OPCO s'est engagé dans une convention avec la Caisse nationale de l'assurance maladie pour accompagner le dispositif TMS Pro à destination des entreprises connaissant une sinistralité élevée en matière de troubles musculosquelettiques. À ce titre, OPCO Mobilités assure une information au travers de son réseau territorial et s'engagera dans des actions de communication. Il s'est également engagé à étudier la possibilité de prendre en charge des actions de formation assurant la prévention des troubles musculosquelettiques.

OPCO Mobilités s'engage aux côtés du Ministère de l'éducation nationale et du Ministère de l'enseignement supérieur pour la promotion et le développement de la formation tout au long de la vie dans les métiers de la mobilité.

Premières conventions avec les Régions

Région Auvergne-Rhône-Alpes (mars 2021) :

partenariat relatif aux politiques d'orientation, de formation et d'emploi à destination des jeunes, des demandeurs d'emploi et des salariés.

Région Centre-Val-de-Loire (mars 2021) :

partenariat relatif aux politiques d'apprentissage, de formation professionnelle et d'information sur les métiers et les formations.

Région Hauts-de-France (mars 2021) :

développement et valorisation de l'alternance, information sur les métiers et les formations, formation des salariés et des demandeurs d'emploi.

Région Normandie (mars 2021) : développement de l'apprentissage.

Région Occitanie (mars 2021) : collaboration dans les travaux prospectifs sur les métiers et les formations, développement de l'apprentissage, information sur les métiers et les formations, accompagnement RH des entreprises, formation des demandeurs d'emploi, travail sur la qualité des formations et l'innovation.

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur (mars 2021) :

établissement d'un réseau territorial du service public régional d'orientation sur le territoire de Marseille-Est, Etang de Berre.

Région Pays-de-la-Loire (juin 2021 et décembre 2021) :

Convention « Région Formation & apprentissage », développement de l'apprentissage et investissement dans les CFA, accompagnement des projets de formation des TPE-PME.

Région Bourgogne-Franche-Comté (septembre 2021) : professionnalisation des acteurs régionaux du tourisme et développement régional de l'apprentissage.

Région Grand Est (novembre 2021) : contrat d'objectif territorial avec les partenaires emploi et formation dans le secteur des transports routiers (marchandises, voyageurs, logistique).

Partenariat avec InnoEnergy dans le cadre de l'alliance européenne de la batterie

InnoEnergy est un partenariat public-privé européen qui est chargé depuis 2017 de piloter la dimension industrielle de l'alliance européenne de la batterie. Le Ministère du Travail a identifié en France OPCO 2I et OPCO Mobilités pour contribuer au projet de la Battery Academy. Au moyen de fonds FSE versés par l'État, les OPCO financeront des actions de formation, après avoir lancé une étude visant à préciser et quantifier les besoins. OPCO Mobilités envisagera les moyens engagés au travers de l'EDEC Mobilités pour conduire cette étude de besoins.

Place des entreprises avec les ministères de l'Economie et du Travail

La Place des entreprises est un guichet unique numérique mis en place par l'État avec ses partenaires, dont OPCO Mobilités. Il s'adresse aux dirigeants de TPE et PME afin de simplifier leurs interactions et démarches administratives avec les acteurs publics et professionnels. La Place des entreprises est un service permettant de recevoir une demande et d'identifier l'interlocuteur pertinent, de préférence au niveau territorial.

Deffinum

Dans le cadre de l'objectif France Relance, l'État a lancé un plan de transformation et de digitalisation de la formation qui comprend notamment l'appel à projet « Deffinum » auquel OPCO Mobilités a candidaté au travers de deux consortiums.

Le consortium autour des acteurs des services automobiles a déposé un projet visant à créer des parcours de formations utilisant des outils numériques innovants pour acquérir les nouvelles compétences nécessaires aux outils et véhicules électriques à batterie.

Le consortium réuni autour du campus des métiers (CMQ) Transports, Logistique et Sécurité de Péronne a construit un projet de programme dédié à la cybersécurité dans ces secteurs au travers d'une nouvelle plateforme d'apprentissage interactive.

Moov Lab avec Via ID à la Station F

« Moove Lab » est un programme d'accélération de jeunes entreprises innovantes dans le domaine des nouvelles mobilités et des services de l'automobile. Il est géré par Via ID au sein de la Station F. Ces accompagnements durent 6 mois. OPCO Mobilités a souhaité soutenir ce programme dans le cadre de ses missions de promotion des métiers et des emplois afin de montrer aux jeunes que les mobilités font l'objet de nombreuses innovations qui impliquent de nombreuses transformations.



COMPÉTENCES & ALTERNANCE
RAPPORT D'ACTIVITÉS
FORMATION

Depuis sa création, OPCO Mobilités s'attache à être au service des priorités et des politiques de formation et d'alternance des branches constitutives, des entreprises et des salariés.

Au-delà des chiffres et des résultats présentés dans le rapport d'activité, OPCO Mobilités a souhaité refléter les singularités des branches et secteurs composant l'OPCO et les efforts portés au sein de chacun des conseils des métiers avec la réalisation d'un rapport d'activité spécifique.

Ces rapports d'activité Compétences et Alternance sont ainsi l'opportunité pour les conseils des métiers et leurs présidences paritaires de mettre en valeur leurs réalisations, autrement dit les actions et résultats spécifiques tirés de l'activité d'OPCO Mobilités.

S'y retrouvent un focus sur la vie paritaire, une mise en valeur d'initiatives de branches et les chiffres clés de la branche en 2021.



À NOTER

De fin 2021 à début 2022, l'ensemble des instances d'OPCO Mobilités a été renouvelé :

- 13 conseils des métiers ;
- 4 commissions permanentes ;
- Le Conseil d'administration ;
- Le Bureau ;
- La Commission financière ;
- La Commission d'appel d'offres.

Ainsi, **464 mandats paritaires** sont exercés dans les instances d'OPCO Mobilités.



Un OPCO au service des entreprises de la mobilité

Développement de l'offre de service en ligne

CRÉATION D'UN ESPACE WEB DÉDIÉ À L'OFFRE DE SERVICE AUX ENTREPRISES

Pour répondre aux besoins des entreprises OPCO Mobilités leur propose une offre de service articulée autour de 5 grandes thématiques :

- Anticiper les besoins en emploi et compétences ;
- Recruter les collaborateurs ;
- Former les collaborateurs et développer les compétences ;
- Être accompagné dans le financement et la gestion des dispositifs ;
- Bénéficier d'une information régulière.

Cette offre sur-mesure et évolutive est composée d'outils digitaux et d'accompagnements « experts » dans une logique de proximité portée par les équipes des délégations régionales.

Le déploiement de cette offre en 2021 s'est accompagné de la mise en ligne d'un espace dédié sur le site web mettant en valeur, par thématique, de manière intuitive et rapide : l'offre, les produits, les bénéfices pour l'entreprise, les modalités pratiques ainsi que l'appui du service de proximité.

Les services

Par OPCO Mobilités

OUVERTURE DE M-CAMPUS À L'ENSEMBLE DES BRANCHES

M-Campus est l'espace formation en ligne des entreprises de la mobilité. Cet outil référence et propose une sélection de formations transverses pour neuf domaines : ressources humaines - communication - relations commerciales - droit, gestion et comptabilité - langues - informatique et bureautique - savoirs de base - management et enfin RSE (Responsabilité sociétale des entreprises).

Simple et intuitif, M-Campus permet également de réserver en ligne et le cas échéant, de bénéficier des conditions de financement optimales ou de tarifs négociés. Initialement à disposition des branches du transport, de la logistique et des services, M-Campus a été ouvert à l'ensemble des branches en 2021.

M-Campus

Par OPCO Mobilités



APPUI À LA DÉMATÉRIALISATION

En 2021, OPCO Mobilités a fait une priorité de la dématérialisation des échanges avec les entreprises, CFA et organismes de formation. Cette priorisation vise à l'atteinte de trois objectifs :

- Proposer de nouveaux services à valeur ajoutée ;
- Simplifier le fonctionnement ;
- Optimiser la performance de gestion.

M-GESTION : DÉPLOIEMENT DE NOUVEAUX SERVICES ET FONCTIONNALITÉS

M-Gestion permet aux entreprises de déposer en ligne leurs demandes de financements, leurs factures et l'ensemble des pièces justificatives. La dématérialisation de ces services permet de réceptionner instantanément leurs demandes de prises en charge et de rembourser leur frais de formation plus rapidement.

Lancé en 2020, M-Gestion s'est doté de nouvelles fonctionnalités tout au long de l'année 2021 avec notamment :

- Le déploiement d'un nouveau tableau de bord qui permet à l'entreprise de visualiser rapidement ses dossiers en attente et d'accéder à toutes les informations de son « compte OPCO » ;
- La mise en place des notifications qui permettent à l'utilisateur d'être alerté lorsqu'un courrier est déposé dans un dossier ;
- La possibilité de déposer un avenant et de déclarer une rupture sur un contrat d'apprentissage ou un contrat de professionnalisation ;
- L'ouverture à la facturation des dispositifs actions de formation et contrats de professionnalisation avec la possibilité de générer ou déposer une facture directement depuis l'outil.

M-Gestion

Par OPCO Mobilités

Pour promouvoir ce nouveau service auprès des entreprises, OPCO Mobilités a lancé une campagne d'inscription incitative. En souscrivant à cette offre au cours du premier semestre 2021, les entreprises de 50 salariés et moins se sont vu créditer d'une prime de 200 euros sur leur compte au titre du plan de développement des compétences. Ainsi, M-Gestion a connu 13 861 nouvelles inscriptions sur la période.

Fin décembre 2021, M-Gestion comptait 64 651 utilisateurs.

M-EXPRESS : OUTIL DE GESTION SIMPLIFIÉ

Pour poursuivre dans cette voie, en octobre 2021, M-Express, un nouveau service de dépôt en ligne complémentaire à M-Gestion, simple et 100 % dématérialisé a été mis à disposition sur le site internet.

Destiné aux entreprises et aux organismes de formation, il permet de déposer, en quelques clics, les demandes de prises en charge, contrats d'alternance et factures.

M-Express

Par OPCO Mobilités



LE CHATBOT MOOVI

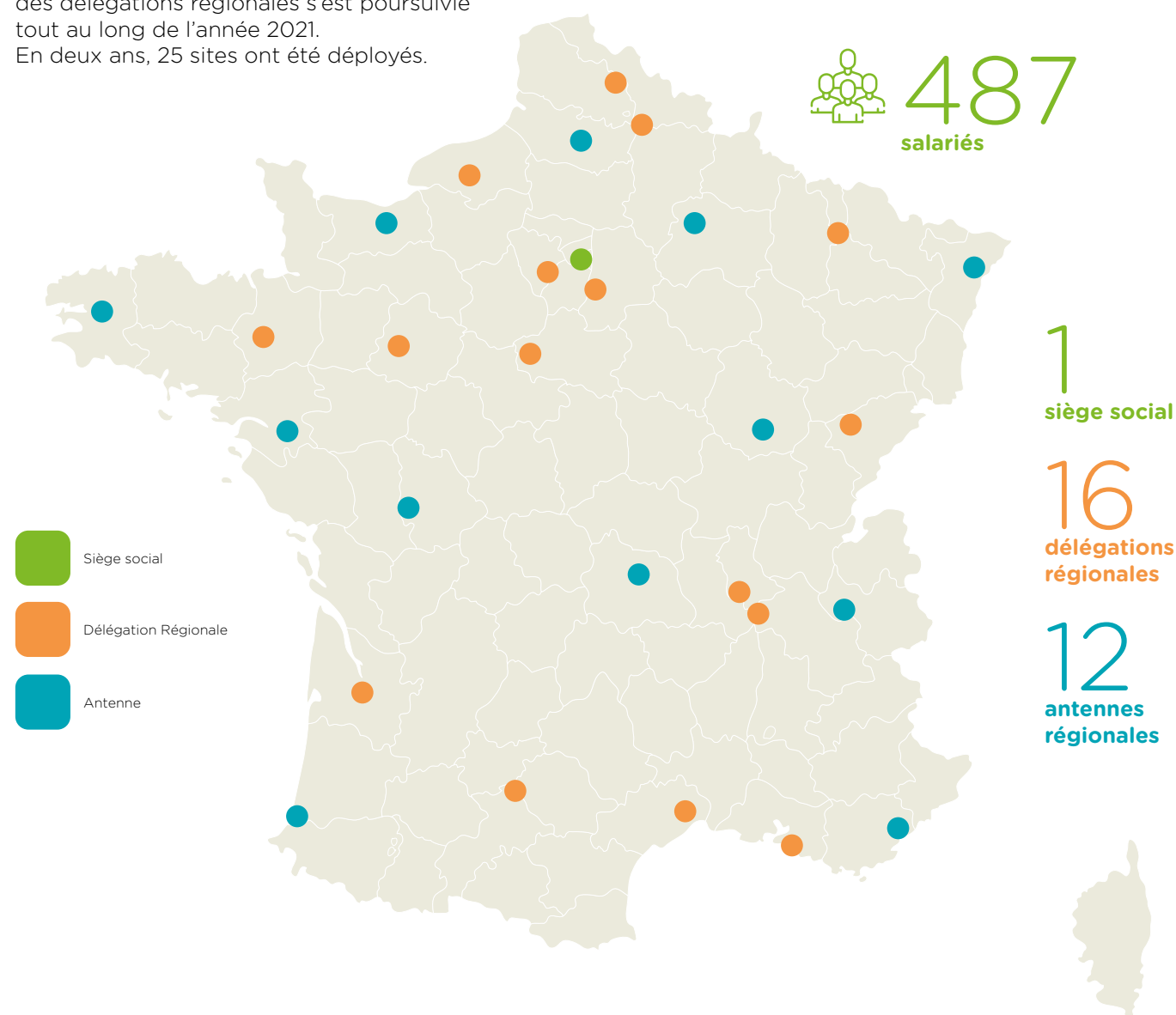
Pour accéder de manière plus efficace à l'information recherchée, le site internet s'est doté en 2021 d'un chatbot nommé Moovi. Il a été conçu pour répondre automatiquement aux requêtes et aux questions les plus fréquentes des internautes.

Ainsi Moovi a été sollicité 1 778 fois en 2021.

Un service de proximité renforcé

UNE INTENSIFICATION DU DÉPLOIEMENT TERRITORIAL...

Initiée en 2020, l'implantation des délégations régionales s'est poursuivie tout au long de l'année 2021. En deux ans, 25 sites ont été déployés.



... AU SERVICE DES ENTREPRISES

La présence territoriale et la proximité avec les entreprises sont des principes fondamentaux pour OPCO Mobilités, qui a fait de la « connaissance terrain » une force et une priorité pour apporter des réponses opérationnelles adaptées aux entreprises des branches adhérentes.

Le conseil et l'accompagnement des entreprises et de leurs salariés sont au cœur des missions du service de proximité.

Bilan des actions menées en 2021

20 547
visites en entreprise
par les conseillers
entreprises

33 134
appels téléphoniques
traités par les gestionnaires
relation client sur le dernier
trimestre

450
sessions de POEC
(préparation opérationnelle
à l'emploi collective)
pour 3 921 stagiaires

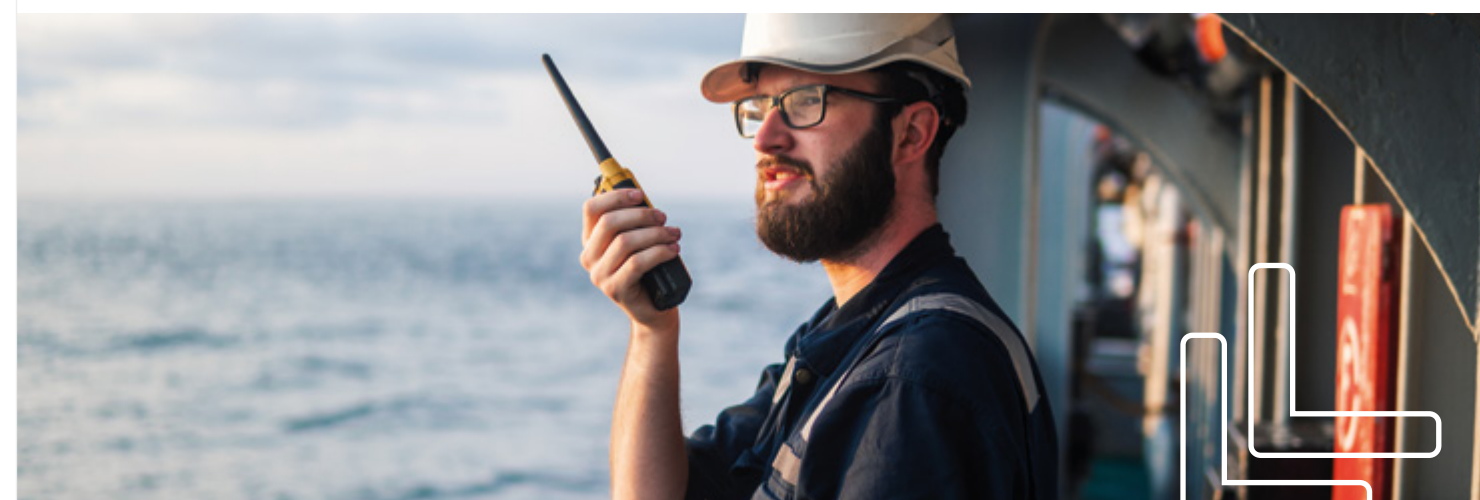
Pour l'anticipation des besoins en emploi et compétences

945
diagnostics et
accompagnements RH
et compétences

Pour un total de

1 124
entreprises bénéficiaires et

3 483
jours d'accompagnement
réalisés



LES M-ECONFÉRENCES

Le service de proximité d'OPCO Mobilités a animé tout au long de l'année 2021 des conférences en ligne sur des sujets « emploi et compétences ».

Déclinées au niveau de chaque délégation régionale, ces conférences ont été un outil pour répondre aux besoins spécifiques des entreprises sur des thématiques générales :



Tout savoir sur les dispositifs de financement et le développement des compétences

Le programme : financer la formation dans le cadre d'un recrutement, financer les formations pour développer les compétences des salariés, financer les formations spécifiques dans le cadre de la crise sanitaire, les outils digitaux OPCO Mobilités pour faciliter la gestion.



Optez pour l'alternance avec OPCO Mobilités

Le programme : les bénéfices de l'alternance, les différents contrats d'alternance, les aides financières, le financement des formations, l'accompagnement de l'OPCO.



Anticiper les besoins en emploi et compétences : les solutions pour les entreprises de moins de 300 salariés

Le programme : recruter efficacement ses collaborateurs, réfléchir à son organisation, accompagner le développement de l'entreprise par la formation.



LES FOCUS RÉGIONAUX

Implanté sur tout le territoire et disposant d'une connaissance approfondie des secteurs, OPCO Mobilités a lancé en 2021 des Focus régionaux synthétisant les principales données relatives aux entreprises, à l'emploi et à la formation professionnelle de l'ensemble des régions métropolitaines.

Un Focus France entière synthétisant l'ensemble des données régionales complète ce panorama, appelé à être réalisé et diffusé chaque année.



LE DÉPLOIEMENT D'UNE COMMUNICATION DE PROXIMITÉ

Afin de valoriser les actions d'OPCO Mobilités et notamment les initiatives territoriales, douze comptes régionaux LinkedIn ont été lancés en décembre 2021.

Animés par les équipes du service de proximité, ces comptes régionaux leur permettent de communiquer sur les actions territoriales marquantes, les événements, les initiatives d'entreprises ou de partenaires auxquels OPCO Mobilités est associé.

Fin avril 2022, l'ensemble de ces douze comptes comptaient 3 387 abonnés pour un total de 481 publications réalisées.

Actions « publics prioritaires »

En 2021, OPCO Mobilités s'est engagé à favoriser, auprès des entreprises de moins de 50 salariés, l'accès à la formation de trois publics « prioritaires » :

- les personnes ayant des premiers niveaux de qualification (diplôme ou qualification de niveau inférieur ou égal au niveau 3) ;
- les seniors ;
- le public féminin.

L'objectif de cette action est d'arriver à une égalité d'accès à la formation de tous les salariés. Avec 8 968 921 euros engagés, ces actions ont permis de former 24 477 stagiaires, dont 8 056 stagiaires pour les personnes ayant des premiers niveaux de qualification, 9 552 pour les seniors et 6 872 pour le public féminin.

LE FNE - FORMATION : FORMER PLUTÔT QUE LICENCIER

Depuis la crise de la Covid-19, le Fonds National Emploi - Formation a été renforcé afin de répondre aux besoins des entreprises en activité partielle, voire en arrêt total d'activité, par la prise en charge des coûts pédagogiques.

Sollicité par l'État pour être gestionnaire du FNE-Formation, OPCO Mobilités a promu ce dispositif auprès des entreprises et les a accompagnées

pour faire de cet outil un élément important pour les aider à surmonter les effets de la crise sanitaire.

L'objectif étant de soutenir les démarches en faveur du développement des compétences, qui sont au cœur de la relance dans l'après crise.

Après le financement des demandes de FNE - Formation de 20 000 salariés en 2020, OPCO Mobilités a financé 27 210 formations pour 20 035 salariés en 2021 dans le cadre du FNE-Formation.





Objectif alternance



OPCO Mobilités a fait du développement de l'alternance une priorité, qui a impliqué en 2021 :

- La poursuite de la sensibilisation des entreprises à ces dispositifs de formation ainsi que leur promotion auprès des jeunes ;
- Le développement des relations avec les CFA comme partenaires du développement de l'apprentissage ;
- La valorisation de la fonction tutorale pour un développement qualitatif de l'alternance.

Au titre de sa mission de financeur de l'alternance, OPCO Mobilités a consacré 930,6 millions d'euros aux formations en alternance en 2021 pour un total de 131 684 alternants formés.

Une offre de service spécifique à destination des entreprises

Tout au long de l'année, OPCO Mobilités a mis à disposition des entreprises un accompagnement qualitatif pour un développement durable de l'alternance comprenant : une offre de service régionalisée, un interlocuteur dédié, une simplification des démarches administratives avec l'application web « M-Gestion », des formations en ligne pour les tuteurs et maîtres d'apprentissage (M-Tutorat), une reconduction des opérations de promotion de l'alternance et des métiers de la mobilité.

UNE OFFRE DE SERVICE RÉGIONALISÉE

OPCO Mobilités a mis en place une offre de service régionalisée afin d'apporter aux entreprises une réponse sur mesure à leurs besoins et contraintes et un conseil personnalisé avec un interlocuteur dédié, un chargé de mission alternance-formation, qui peut être amené à les accompagner dans la définition du poste occupé par l'alternant ou l'identification de la formation.

L'ENRICHISSEMENT DE L'ESPACE DÉDIÉ ALTERNANCE

Dans le cadre de la campagne de promotion de l'alternance, l'espace dédié « OPCO Mobilités, votre partenaire alternance », qui a pour ambition de regrouper de manière pratique et pédagogique l'ensemble des informations concernant ce dispositif de formation, s'est enrichi avec :

- Le renouvellement d'un numéro vert pour répondre directement aux interrogations des entreprises ;
- Des informations sur les aides et les aides exceptionnelles ;
- La mise en valeur de M-Tutorat.

LA MISE EN VALEUR ET LA PROMOTION DES AIDES AU RECRUTEMENT D'ALTERNANTS

En 2021, OPCO Mobilités a fait la promotion, sur son espace dédié alternance, son site internet, ses réseaux sociaux et directement auprès des entreprises via des emailings et le service de proximité, des aides exceptionnelles accordées aux entreprises en contrepartie de l'embauche d'un alternant pour en compenser le coût.

Pour rappel, cette aide prévue dans le cadre du plan « 1 jeune, 1 solution » va de 5 000 euros pour l'embauche de tout alternant de moins de 18 ans – en contrat d'apprentissage ou en contrat de professionnalisation – à 8 000 euros pour l'embauche d'un alternant de plus de 18 ans.





OUVERTURE DE M-TUTORAT À L'ENSEMBLE DES BRANCHES

Les tuteurs et les maîtres d'apprentissage jouent un rôle déterminant auprès des alternants qu'ils accompagnent tout au long de leur contrat en alternance. Cette fonction est assurée par un salarié de l'entreprise qui a pour mission d'accueillir, d'accompagner, d'évaluer le salarié en alternance et de veiller au respect de son emploi du temps. Il assure également la liaison avec l'organisme de formation ou le CFA chargé de mettre en œuvre les actions de professionnalisation ou d'apprentissage et participe à l'évaluation du suivi de la formation.

Conscient de cet enjeu, OPCO Mobilités accompagne les entreprises de la mobilité dans la mise en œuvre du tutorat en proposant une formation en e-learning clé en main.

Ce module de 10 heures de formation a été ouvert en 2021 à toutes les entreprises rattachées à OPCO Mobilités quelle que soit leur branche et est financé à 100 %.

Il permet aux tuteurs et maîtres d'apprentissage d'acquérir les compétences pour accompagner leurs futurs alternants, de l'intégration jusqu'à l'obtention de leur diplôme, de faire bénéficier aux salariés d'un appui personnalisé tout au long de la progression, de compléter le parcours de formation en accédant à des ressources complémentaires et d'adapter le calendrier de formation.

Une fois le parcours validé par la cellule tutorale, une attestation d'acquis de formation est envoyée au nouveau tuteur/maître d'apprentissage.

17 600 tuteurs ont été formés via M-Tutorat depuis sa création.

M-Tutorat
Par OPCO Mobilités

M-GESTION ALTERNANCE PLÉBISCITÉ PAR LES ENTREPRISES

Simplifier les démarches et les formalités pour les entreprises lors de l'embauche d'un alternant était l'un des objectifs de M-Gestion. Une enquête de satisfaction a été menée fin septembre auprès des entreprises utilisatrices de cette offre de service.

À la question « Vous venez de déposer un contrat d'alternance sur M-Gestion, dans une volonté d'amélioration continue, nous aimerions connaître votre satisfaction concernant cette fonctionnalité ? » :

- 93 % des utilisateurs ont répondu très satisfait ou plutôt satisfait pour le contrat d'apprentissage ;
- 89 % des utilisateurs ont répondu très satisfait ou plutôt satisfait pour le contrat de professionnalisation.

PROMOTION DE L'ALTERNANCE

Pour participer à la création d'un lien entre les jeunes et les entreprises, OPCO Mobilités a accentué sa stratégie d'organisation de job datings avec des entreprises en phase de recrutement, que ce soit en présentiel ou en distanciel lors de salons auxquels l'OPCO participait.

Saisissant ces opportunités de contact direct, l'OPCO a également promu l'alternance auprès des jeunes en faisant valoir les atouts de cette voie de formation pour eux comme pour l'entreprise.

Toujours dans cette optique de rapprochement et de passerelle, OPCO Mobilités a été partenaire du Challenge Alternance & Stages aux côtés de France Bleu et AEF Info.

Cette première édition qui s'est déroulée sur 9 semaines a été un véritable succès grâce à une mobilisation collective inédite en faveur de l'accès des jeunes aux entreprises, portée par tous les acteurs engagés dans cette aventure : services publics, institutions, grandes, moyennes et petites entreprises, OPCO, branches, CFA...

OPCO Mobilités était présent avec le « Village des Métiers – Automobile, logistique, services et transports » afin de promouvoir les métiers de la mobilité et a ouvert l'espace de son stand à des partenaires. 28 283 offres d'emplois ont ainsi été identifiées.



Une offre de service spécifique à destination des CFA

INVESTISSEMENT ET INNOVATION PÉDAGOGIQUE DES CFA

La loi du 5 septembre 2018 a changé les règles de financement de l'apprentissage. Les opérateurs de compétences ont désormais la possibilité d'apporter des subventions aux CFA pour leurs investissements.

Dans ce cadre, OPCO Mobilités a lancé en 2021 un appel à projets pour l'investissement et l'innovation pédagogique à destination des CFA.

Au total, l'OPCO a financé **631 projets** pour un montant de plus de **8,4 millions d'euros** au bénéfice de **129 CFA**.

Ces investissements, exclusivement pédagogiques, ont été de deux natures :



Investissements en matériels techniques

6,5 millions d'euros

Parmi ces matériels est à noter l'achat de véhicules, du vélo au camion. Une attention particulière a été portée aux investissements s'inscrivant dans la transition écologique et les nouvelles mobilités.



Investissements pour l'ingénierie ou l'achat de matériels pédagogiques en lien direct avec les compétences techniques

+ de 1,9 million d'euros

Une part significative de ces investissements a été consacrée à l'ingénierie et à la transformation numérique des formations visant à contribuer à un enseignement en distanciel et/ou numérisé. L'achat de simulateurs de conduite ou pilotage en réalité virtuelle, la mise en place de salles d'e-learning, des outillages de haute technicité ou encore des cabines de peinture ont notamment été financés.

LANCEMENT DE M-GESTION CFA

M-Gestion CFA a été déployé en début d'année 2021. Ce service vise à offrir un véritable compte en ligne aux CFA qui peuvent déposer les contrats d'apprentissage, s'ils sont mandatés par l'entreprise, comme déposer leurs factures de prise en charge. Cette application web permet également de suivre en direct l'instruction des contrats ainsi que les règlements des factures.

Cela représente en 2021 : 2 594 utilisateurs.

M-Gestion CFA Par OPCO Mobilités



LES WEBINAIRES « TOUT SAVOIR SUR L'ALTERNANCE »

Afin d'instaurer un dialogue continu avec les CFA et leur présenter les outils à leur disposition, le service de proximité a mis en place tout au long de l'année des webinaires spécifiques et dédiés.

Au programme : les clefs pour bien compléter son CERFA apprentissage et son CERFA contrat de professionnalisation, les aides financières pour l'embauche en alternance, le service digital d'OPCO Mobilités avec M-Gestion CFA.



Promouvoir les métiers de la mobilité pour faire naître des vocations

Porteurs d'avenir tant au niveau du recrutement que de l'évolution, les métiers de la mobilité appartiennent à des secteurs d'activités dynamiques, dont les entreprises sont implantées sur tout le territoire. Ils intègrent des objectifs de développement durable et sont au cœur des mutations technologiques.

La promotion des métiers de la mobilité est une des priorités d'OPCO Mobilités, qui s'est traduite en 2021 par de nombreuses actions.

Une participation soutenue à des salons

L'année 2021 s'est caractérisée par une forte implication des équipes d'OPCO Mobilités et tout particulièrement du service de proximité dans la participation à des salons pour promouvoir l'alternance et les métiers de la mobilité. Cette mission essentielle a été assurée en s'adaptant au gré des contraintes sanitaires imposées à une participation en distanciel ou en présentiel.



National

12 et 13 mars

Village des métiers - Virtuel - Salon apprentissage, alternance et métiers, L'ÉTUDIANT

13, 14 et 15 Septembre

Édition 2021 de la Semaine de l'Innovation du Transport et de la Logistique

Région Ile-de-France

15 septembre

Village des métiers - Jeunes d'Avenirs Alternance AEF

7 et 8 octobre

Village des métiers Paris pour l'emploi, Paris place de la Concorde

Région Auvergne-Rhône-Alpes

21 septembre

Salon Handiagora

Région Occitanie

6 et 7 octobre

Salon Travail Avenir et Formation, Toulouse

23, 24 et 25 mars

Salon virtuel, Osons l'apprentissage et l'alternance

Région Hauts de France

6 avril au 21 mai

Village des métiers Virtuel - Jeunes d'Avenirs Alternance AEF, Lille

Région Bretagne

Salon Virtuel Nuit de l'orientation, Brest

Salon Virtuel Nuit de l'orientation, Rennes

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

6 avril au 21 mai

Village des métiers Virtuel - Jeunes d'Avenirs Alternance AEF, Marseille



Région Normandie

février

Village des métiers - Virtuel - salon régional de l'orientation et des métiers

8 septembre

Salon 24h Emploi Formation, Rouen

7 octobre

Salon 24h Emploi Formation, Cherbourg

Région Bourgogne Franche Comté

21, 22 et 23 janvier

Salon Virtuel, des études supérieures, L'ÉTUDIANT

Région Centre Val de Loire

15, 16 et 17 mars 2021

Salon Virtuel - Printemps de l'orientation

mars

Salon Forum de l'emploi et de l'alternance

9 novembre

Salon Nouvelle Vie Professionnelle

23 septembre

Salon virtuel, 2 000 emplois 2 000 sourires

22 juin

Salon présentiel promotion des métiers de la conduite en marchandises et voyageurs, Blois

Région Grand Est

6 octobre

AVENIR & CARRIÈRE, Reims

LA RÉALITÉ AUGMENTÉE AU SERVICE DES MÉTIERS

Pour promouvoir les métiers de la mobilité auprès des jeunes et des familles, OPCO Mobilités a développé en 2021 un outil de réalité augmentée.

Il permet de visualiser une ville modélisée en 3D intégrant les différents secteurs d'activités de la mobilité en interconnexion. Il est possible de zoomer sur un secteur et de découvrir son environnement spécifique ainsi que ses métiers les plus représentatifs.



OPCO Mobilités débarque sur Twitch

OPCO Mobilités a innové en 2021 en lançant deux campagnes sur Twitch, social média privilégié des 13-35 ans, pour promouvoir les métiers de la mobilité mais également l'alternance de façon ludique.

PARTENARIAT DE SESSIONS DE JEUX

Pour cela, OPCO Mobilités a travaillé en collaboration avec 3 influenceurs pour 3 lives autour de sessions de jeux vidéo en lien avec les métiers de la mobilité.

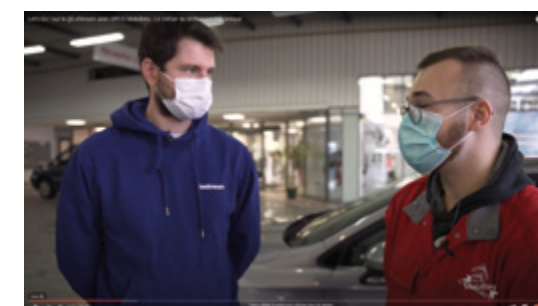
PARTENARIAT POUR LET'S GO !

Let's Go ! est une émission dédiée à la mobilité de la chaîne LeStream, qui revient sur l'actualité de la mobilité en compagnie de journalistes et youtubeurs spécialisés.



OPCO Mobilités s'est associé durant un mois à l'émission à travers une chronique dédiée pour valoriser des métiers qui forment et recrutent autour de 4 thématiques :

- la logistique ;
- les services (agences de voyages et guides accompagnateurs, DCHD) ;
- les services automobiles ;
- les transports.



La chaîne web LeStream et l'émission Let's GO appartiennent à la société Webedia.

La participation d'OPCO Mobilités à des événements majeurs

LE TROPHÉE DES ROUTIERS 2021

OPCO Mobilités a été partenaire du Trophée des Routiers dont l'objectif est de récompenser le meilleur conducteur routier de France.

Il s'est déroulé en deux étapes : une pré-sélection en région qui détermina un champion régional puis une finale pendant laquelle se sont affrontés les 12 finalistes représentant leur région.

Le concours s'est articulé autour de 4 épreuves : une épreuve théorique, une épreuve de manœuvre, une épreuve d'écoconduite et enfin une épreuve sur simulateur.

Après avoir été élu meilleur conducteur routier Grand Est, Eddy Mangot, de l'entreprise auoise STTI Transport, a été titré Meilleur conducteur routier de France 2021 lors d'une cérémonie au ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion sous l'égide de la ministre Elisabeth Borne.



LA SEMAINE DES SERVICES DE L'AUTOMOBILE ET DE LA MOBILITÉ

OPCO Mobilités a été partenaire de la 6^e édition de la Semaine des Services de l'Automobile et de la Mobilité lancée, le 30 janvier 2021 par l'ANFA, sur le thème « La passion a de l'avenir », dont une semaine d'information et d'immersion durant laquelle, dans toute la France, des CFA, lycées professionnels et entreprises ont ouvert leurs portes aux jeunes et leur ont présenté les formations et débouchés du secteur.

APPRENTISCÈNE 2021

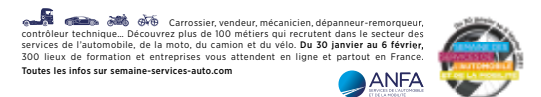
OPCO Mobilités s'est engagé, avec l'AFT, pour la promotion des métiers du transport et de la logistique et pour l'insertion professionnelle des jeunes avec Apprentiscène 2021, une soirée au théâtre dédiée aux métiers du transport et de la logistique !

Cette soirée, qui s'est déroulée le 24 novembre au théâtre Marigny à Paris, a permis à de jeunes apprentis qui n'ont jamais fait de théâtre de parler sur scène, sous forme de saynètes de 3 minutes, de leur futur emploi.

Parmi les douze groupes de jeunes en alternance dans les métiers du transport et de la logistique, le groupe AFTRAL de Tremblay-sur-Mauldre et le groupe Promotrans de Lille se sont qualifiés pour la grande finale qui a eu lieu le jeudi 25 novembre ; finale au cours de laquelle le groupe Promotrans a remporté le prix du public.

BIG TOUR 2021

Événement organisé par BPI France, dont l'objectif est de partir à la rencontre des jeunes et des familles pour promouvoir le savoir-faire entrepreneurial français en matière d'industrie, d'innovation et de technologie, le Big Tour s'est déroulé sur 24 étapes du 16 juillet au 20 août 2021. OPCO Mobilités était partenaire de cet événement sur le stand « Les indispensables » pour faire la promotion des métiers du transport et de la logistique.





L'offre de service à destination des branches



OPCO Mobilités apporte un appui aux branches professionnelles dans le cadre de leur mission de gestion des emplois et parcours professionnels.

À ce titre, il intervient pour :

- Réaliser, financer ou cofinancer des études sur l'évolution des besoins en compétences, des emplois, qualifications et certification des branches ;
- Apporter un appui à la création ou refonte de certifications de branches (titres à finalité professionnelle ou CQP) ;
- Engager des travaux transverses et interbranches sur les sujets de certifications et d'études au profit des observatoires ;
- Financer ou cofinancer des observatoires paritaires de branche sur la base d'un programme prévisionnel d'études.

En 2021, cet accompagnement des branches professionnelles sur les champs des observatoires et de la certification s'est concrétisé au travers de différentes actions.

Diagnostiques de sortie de crise sanitaire

Dans le cadre de la crise sanitaire, les pouvoirs publics ont favorisé la mise en œuvre de diagnostics de branches en les cofinçant à hauteur de 50 %.

OPCO Mobilités, en tant qu'organisme relais, a accompagné les branches sur ce projet, piloté les prestataires retenus et assuré le co-financement des diagnostics.

L'objectif était de proposer aux branches un diagnostic de situation rapide et opérationnel en :

- Identifiant les implications de la crise sur l'activité, l'emploi, l'organisation du travail, les compétences ;
- Cernant les stratégies de sortie de crise et de relance, à la fois en termes de positionnement sur le marché ou d'accélération de certaines transformations structurelles (numérique, écologique...) et en identifiant les freins à la reprise (en particulier ceux liés à la disponibilité de la main-d'œuvre) ;
- Identifiant les besoins en emploi et en compétences de court et de plus long termes, ainsi que sur les besoins de formation et d'accompagnement à la GEPP lors de la reprise de l'activité.

Huit branches constitutives de l'OPCO ont bénéficié de ces diagnostics : agences de voyages, distributeurs conseils hors domicile, transports routiers et activités auxiliaires du transport, transports urbains, ports de plaisance, transport fluvial, transports maritimes et services de l'automobile.

Les méthodologies employées pour réaliser ces diagnostics étaient axées sur :

- des interviews qualitatives d'experts ;
- des enquêtes quantitatives web et téléphoniques ;
- des ateliers ;
- la production de conclusions et recommandations d'actions opérationnelles.

L'ensemble des diagnostics a débuté en 2021 pour une livraison des conclusions en 2022.



EDEC PIC Mobilités

En octobre 2019, ont été validées la reprise et la refonte du projet EDEC PIC (Engagement développement et compétences) contractualisé avec la DGEFP (Délégation générale à l'Emploi et à la Formation professionnelle).

OPCO Mobilités est organisme relais pour la mise en œuvre de 7 actions, dont 4 directement liées aux missions de GEPP (Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels) des branches professionnelles.

L'OPCO organise ces travaux en lien étroit avec les représentants des branches professionnelles et la DGEFP au travers d'un comité de pilotage et de comités de suivi paritaires.

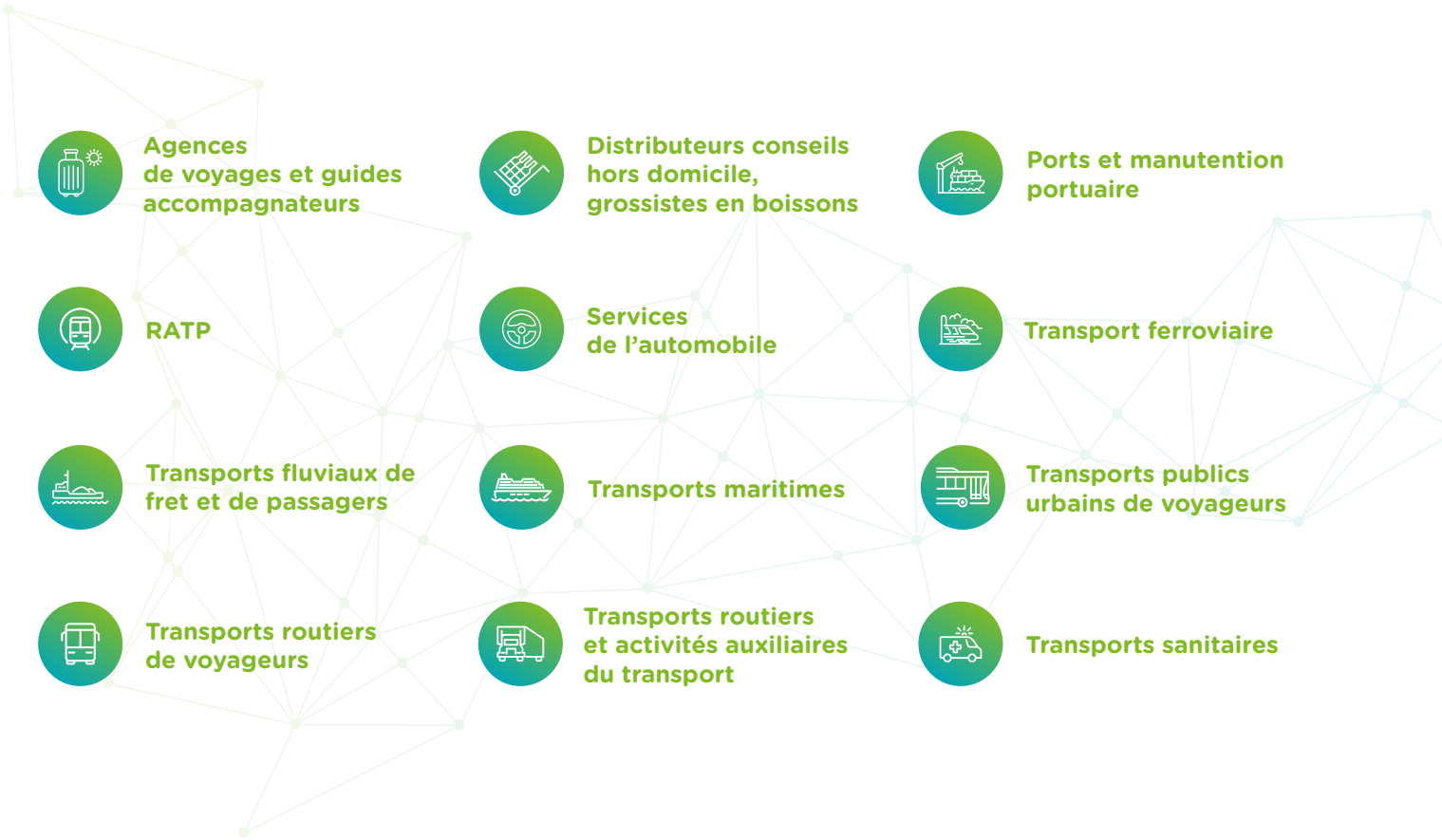
Trois actions socles de ce projet ont été menées ou lancées en 2021 et feront l'objet d'une large communication en 2022 :



Cartographie des métiers, emplois et compétences

Une cartographie, globale et par secteur, des métiers de la mobilité et des compétences mobilisées a été réalisée. Plus de 500 métiers ont été identifiés. Cette cartographie permet notamment de repérer les métiers et compétences en tension, en émergence, en obsolescence ou en transformation.

Plus d'une centaine de descriptifs métiers détaillés a également été réalisée pour des métiers à enjeux identifiés et sélectionnés par les représentants des branches et secteurs.



Étude prospective des emplois et compétences à 2030

Cette étude menée entre décembre 2020 et novembre 2021 a permis de réaliser pour chacune des branches participantes et pour l'ensemble du champ de la mobilité, une analyse des évolutions des emplois, des métiers et des besoins en compétences à 10 ans. Les résultats obtenus permettront l'appropriation de scénarios prospectifs par les branches professionnelles, les entreprises, les salariés ainsi que l'ensemble des acteurs de l'emploi et de l'orientation. Cette action a permis également d'appréhender des enjeux transversaux : intermodalité des transports des biens et des personnes, digitalisation des métiers, enjeux environnementaux, etc.

Certaines branches professionnelles s'appuient d'ores et déjà sur ces résultats d'analyses pour lancer dès 2022 des travaux dans le cadre de leur observatoire de branche.



Socle statistique emploi-formation

La création d'un socle statistique est le troisième pan des travaux fondateurs prévus dans le cadre de l'EDEC PIC Mobilités. Cette action a pour ambition de produire de la donnée statistique emploi-formation et de la diffuser largement (aux entreprises, salariés, pouvoirs publics...) au travers de différents canaux, notamment les rapports de branche.

Le partage d'un socle statistique exploitable au sein de la filière de la Mobilité permettra également de nourrir les travaux des observatoires, en particulier les travaux prospectifs et asseoir la politique emploi-formation des branches professionnelles.

En 2021, l'OPCO a défini avec les partenaires sociaux le contenu de cette action et lancé le marché public pour la sélection du prestataire. Les résultats de cette action initiée sur les derniers mois de 2021 sont prévus pour la fin du premier semestre 2022.

L'appui aux travaux des observatoires de branches

Les CPNEFP (Commission paritaire nationale emploi et formation professionnelle) de 5 secteurs d'activité du champ de la mobilité (couvrant 12 conventions collectives) ont souhaité la réalisation de panoramas de branche en mobilisant pour cela l'appui technique de l'OPCO.

En 2021, ont été réalisés les panoramas des branches : agences de voyages et guides accompagnateurs, distributeurs conseils hors domicile, manutention ferroviaire, ports et manutention portuaire et transport maritime.

OPCO Mobilités a également alimenté en données chiffrées les observatoires des branches des services de l'automobile, du transport ferroviaire, des transports routiers et activités auxiliaires du transport et des transports urbains.



L'appui aux branches pour l'ingénierie de formation et certification

Les branches professionnelles ont également mobilisé les services d'OPCO Mobilités pour les accompagner sur l'ingénierie de formation et de certification :

- accompagnement et conseils techniques sur leur stratégie de certification ;
- accompagnement administratif (enregistrements auprès de France Compétences) ;
- appui pour la mise en œuvre de contrats de professionnalisation expérimentaux.

En 2021, 5 branches (manutention portuaire, ports de plaisance, ports et manutention, transport ferroviaire, transports urbains) et la RATP se sont appuyées sur l'OPCO pour la refonte ou la création de 26 CQP, titres à finalité professionnelle ou certifications de qualification professionnelle.

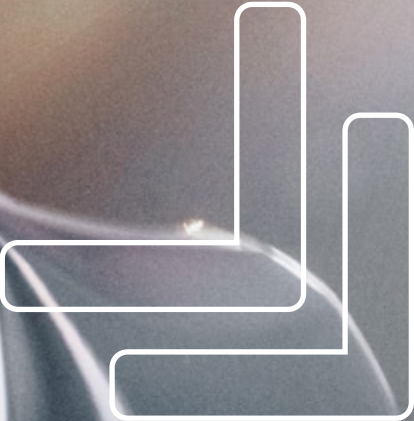
OPCO Mobilités est par ailleurs associé aux travaux de certifications engagés par la branche des transports routiers et activités auxiliaires du transport, avec l'OPTL.

Mesure de l'insertion professionnelle des bénéficiaires de contrat en alternance

En 2021, OPCO Mobilités a mesuré l'insertion dans l'emploi des bénéficiaires de contrats de professionnalisation dans les entreprises du champ de la mobilité se terminant en 2019, 6 mois après la fin de leur formation.

Cette enquête, programmée avec les commissions permanentes alternance et observatoires et certifications, a montré que 84 % des bénéficiaires de contrats de professionnalisation étaient en emploi ou en alternance 6 mois après leur formation.

Cette étude a été étendue aux contrats d'apprentissage et pérennisée. 83 % des bénéficiaires de contrats d'apprentissage étaient en emploi ou en alternance 6 mois après leur formation.



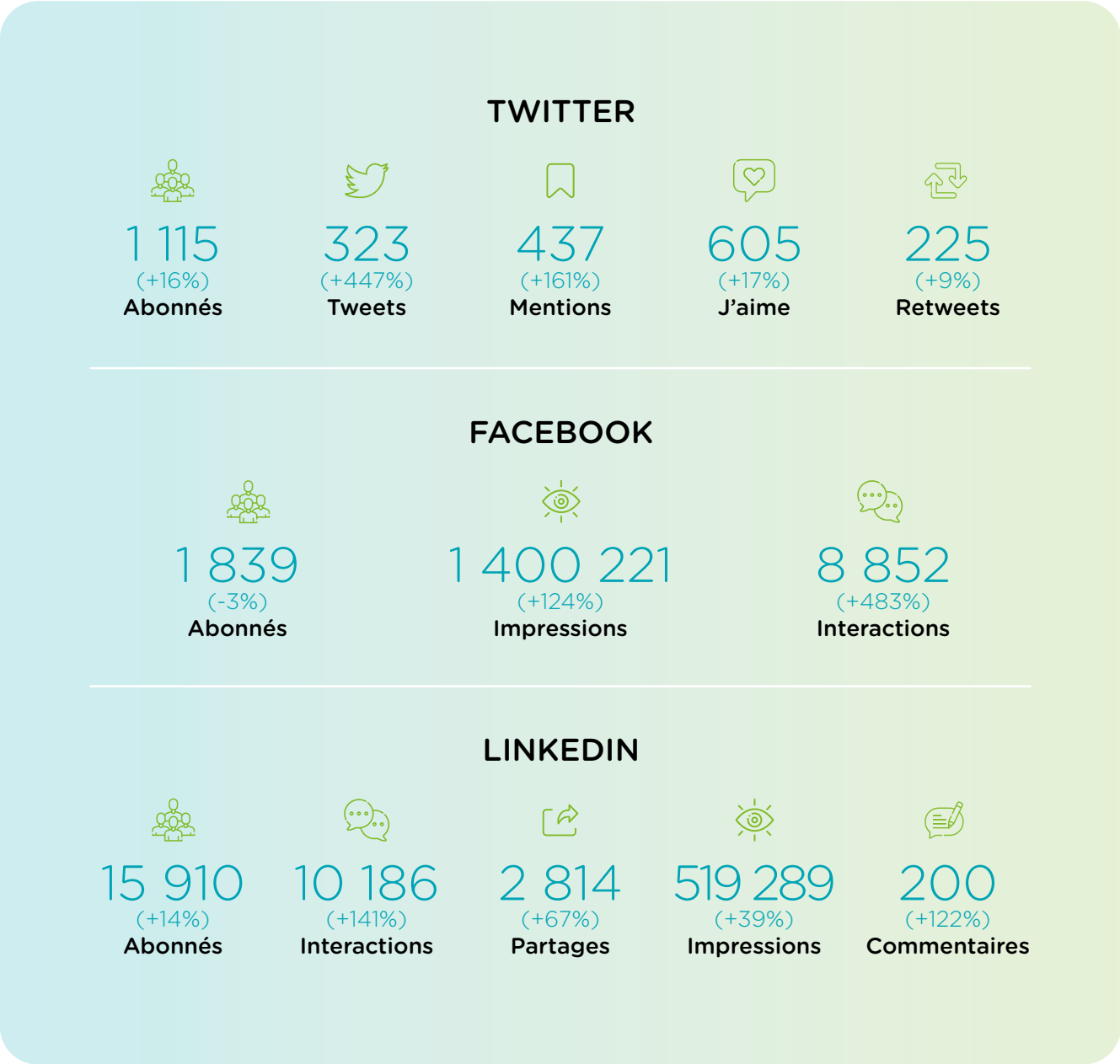
La communication d'OPCO Mobilités

Focus

sur les réseaux sociaux

OPCO Mobilités a mis en place différentes campagnes sur l'ensemble de ses réseaux sociaux pour promouvoir son offre de service et développer le rayonnement de sa marque auprès du grand public.

Ces campagnes ont généré 3 305 662 impressions auprès de 736 918 prospects.



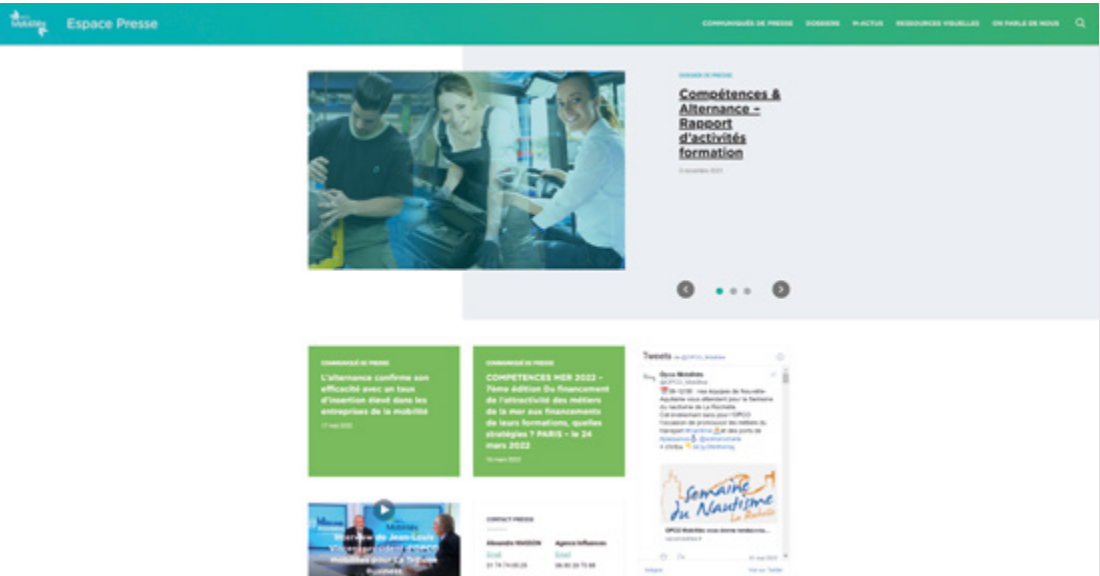
Focus

dans les médias

OPCO Mobilités a mené en 2021 une stratégie médiatique active afin de mettre en valeur les actions réalisées tout au long de l'année, que cela soit en son nom ou en coopération avec différents partenaires.

L'OPCO a « pris la parole » sur des thématiques essentielles en lien avec ses missions et actions : apprentissage, promotion des métiers, investissement et innovation pédagogique des CFA de la mobilité et accompagnement des entreprises...

C'est ainsi qu'avec 10 communiqués de presse réalisés au cours de l'année, OPCO Mobilités a été mentionné plus de 150 fois dans la presse.





Les chiffres clés

Prises en charge

2021

1 161 M€ ont été engagés au titre de la formation des salariés des branches d'OPCO Mobilités. Ce montant correspond au total des engagements hors annulations totales et hors compléments de financement accordés sur dossiers antérieurs (24,3 M€).

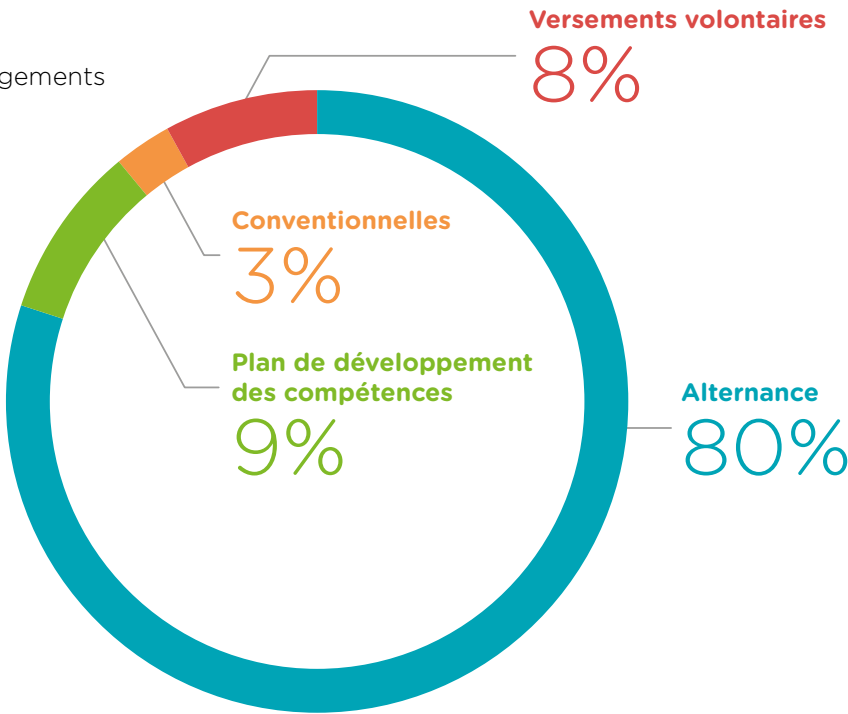
En complément, **4 M€** ont été consacrés à des démarches de GPEC financées par OPCO Mobilités au bénéfice des entreprises des différentes branches.

STRUCTURE DES ENGAGEMENTS

L'alternance représente 80 % des engagements avec 931 M€ dont 862 M€ de contrats d'apprentissage.

Les financements sur le plan de développement des compétences représentent 9 % des encours.

Les ressources supplémentaires (contributions conventionnelles, investissement formation et versements volontaires) s'ajoutant aux collectes au titre de la CUPFA, à la péréquation et aux dotations de France Compétences représentent 11 % des encours.



438 112 stagiaires, soit **294 017 salariés** émanant de **50 456 entreprises** ont pu suivre une ou plusieurs formations (1,5 en moyenne) durant l'année.

Les formations financées correspondent soit à des parcours suivis en alternance, aux fins de préparer un CQP, un titre, un diplôme ou une qualification, soit à des formations de développement ou adaptation des compétences suivies dans le cadre du plan de formation de l'entreprise.

Alternance

930,6 M€ ont donc été consacrés à une formation en alternance et **856,2 M€** hors reprise tardive des stocks précédemment gérés par les chambres consulaires. Ce niveau s'inscrit en progression de 57 % sur un an.

Ce total se décline comme suit :

- **5,8 M€** au financement de **528** contrats d'apprentissage repris des chambres consulaires ;
- **856,2 M€** au titre du financement de **57 637** contrats d'apprentissage : +74 % en montants et +60 % en nombre sur un an ;
- **67,8 M€** d'encours sur **9 188** contrats de professionnalisation : +26 % en montants et 16 % en nombre ;
- **0,5 M€** aux formations de **3 232** tuteurs et maîtres d'apprentissage : +65 % en montants et en nombre ;
- **0,3 M€** aux financements de 93 parcours Pro A (activité marginale en 2020).

Les contrats d'apprentissage représentent donc 92 % des engagements de l'alternance.

Les coûts et durées moyens de formation constatés sur chaque dispositif sont les suivants :

- **14 855 €** pour **896 heures** en moyenne pour les nouveaux contrats d'apprentissage ;
- **7 377 €** pour **557 heures** en moyenne pour les contrats de professionnalisation ;
- **150 €** et **10 heures** pour les formations tuteurs et maître d'apprentissage ;
- **3 320 €** et une durée moyenne de **508 heures** pour les Pro A « classiques »¹.

62 % des contrats d'apprentissage financés le sont au profit d'entreprises de moins de 50 salariés.

Sur le contrat de professionnalisation, à l'inverse, 65 % des contrats concernent des entreprises de plus de 50 salariés.

62 % des contrats d'apprentissage ont été financés au profit d'entreprises de la branche des services de l'automobile et 24 % à celle des transports routiers et activités auxiliaires du transport.

33 % des contrats de professionnalisation financés le sont au bénéfice d'entreprises de la branche transports routiers et activités auxiliaires du transport et 30 % pour celles des services de l'automobile. Les entreprises du transport ferroviaire arrivent en 3^e position avec 19 % des contrats de professionnalisation financés.

Pour toutes les branches, à l'exception des transports maritimes et des ports et manutention portuaire pour lesquels il y a une quasi stricte équivalence, le nombre de contrats d'apprentissage financés est à présent largement supérieur à celui des contrats de professionnalisation.

Sur les contrats de professionnalisation, l'analyse des financements par type de publics amène aux constats suivants :

- 51 % consacrés aux moins de 26 ans ;
- 71 % à un public en CDD ;
- 65 % sur des formations d'une durée inférieure à 1 an ;
- 39 % financent la préparation d'un titre professionnel, 19 % un CQP et 13 % un diplôme.

Le clivage entre contrat de professionnalisation et contrat d'apprentissage reste fonction de la qualification préparée et l'âge de l'alternant : le contrat de professionnalisation est privilégié pour préparer un CQP et une qualification de branche et pour un public de plus de 29 ans. Pour les autres démarches, le contrat d'apprentissage est majoritairement retenu.

¹. Il existe depuis 2021 le Dispositif Pro A Plan de relance, permettant de financer dans la limite de 9 000 € les parcours de Pro A. Ce dispositif, financé sur le plan de développement des compétences, permet le financement au-delà de la limite du taux de refinancement de France Compétences des parcours longs de Pro A.

Plan de développement des compétences

99,1 M€ de financements ont été accordés sur la section financière Plan de Développement des Compétences (+39 % sur un an), permettant de former **105 000 salariés** et **133 919 stagiaires**. Hors POEC et Pro A, ils ont suivi une formation d'une durée moyenne de 24 heures et d'un coût moyen de 594 €.

Ont été financées sur le plan :

- Des formations entreprises dans le cadre du dispositif FNE : 29,5 M€ (+82 % sur un an) ;
- Les Préparations opérationnelles à l'emploi collectives : 20,1 M€ financés par Pôle Emploi ;
- Des actions de formation : 48 M€ contre 34,2 M€ en 2020.

Ainsi, la reprise de l'activité post crise sanitaire se traduit par un redémarrage des formations assez conséquent, traduisant pour partie la reprogrammation de démarches reportées.

- 36 % des fonds accordés le sont au profit d'entreprises de moins de 11 salariés ;
- Les entreprises de 11 à 50 salariés représentent 39 % des engagements ;
- 26 % des fonds bénéficiant aux entreprises de plus de 50 salariés correspondent aux démarches cofinancées (Pro A et FNE) ouvertes à ces entreprises mais bénéficiant de financements publics non contraints par la taille de l'entreprise.

48 % des financements accordés au titre des enveloppes individuelles des entreprises l'ont été au profit des entreprises relevant de la branche des services de l'automobile. 48 % également bénéficient à celles des transports routiers et activités auxiliaires du transport.

47 % des financements FNE ont bénéficié aux entreprises de la branche des services de l'automobile, 20 % pour celles des transports routiers et activités auxiliaires du transport et enfin 18 % à celles des agences de voyages.

Concernant la typologie des bénéficiaires de financement d'une formation (FNE ou fonds individuels des entreprises) :

- 20 % sont des femmes ;
- 76 % sont ouvriers ou employés ;
- 32 % ont moins de 34 ans, 29 % ont entre 35 et 44 ans et 39 % ont 45 ans et plus.

Les **3 921 POEC** financées pour permettre aux demandeurs d'emploi de retrouver un emploi dans le domaine du transport routier principalement, ont une durée moyenne de 381 heures (hors stage) et un coût moyen de 5 131 €.

Depuis 2022, le dispositif Pro A plan de relance permet de financer avec un plafond de 9 000 € par parcours des formations menées en alternance par des salariés en poste. **177** parcours, d'une durée moyenne de 530 heures ont été financés pour un total de 1,4 M€ bénéficiant d'un financement public.

Sources complémentaires conventionnelles de branche et versements volontaires

Les sources légales ont été complétées par des démarches à l'initiative des branches ou des entreprises pour financer l'effort de formation.

5 branches bénéficient d'une source conventionnelle : distributeurs conseils hors domicile (DCHD), manutention ferroviaire, services de l'automobile, transports urbains et ports de plaisance.

38,8 M€ de formations ont été financées sur fonds de branche, répartis comme suit :

- 33,6 M€ pour la branche automobile ;
- 4,5 M€ pour les transports urbains ;
- 0,5 M€ pour la manutention ferroviaire ;
- 0,1 M€ pour DCHD ;
- 0,04 M€ pour les ports de plaisance.

Ces financements de branche ont permis à 55 865 salariés (+43 % sur un an) de suivre des formations d'une durée moyenne de 15 heures et d'un coût moyen de 426 €.

Les formations suivies correspondent à des priorités de branche.

L'effort de formation produit par les entreprises des branches gérées par OPCO Mobilités s'illustre également par l'importance des financements de formation via **les versements volontaires des entreprises**.

2,7 M€ de formations (3 198 formations au profit de 3 098 bénéficiaires) ont été financés sur fonds « investissement formation », dispositif de la branche des transports routiers et activités auxiliaires du transport permettant d'allouer des financements aux entreprises relevant des secteurs des transports de voyageurs, de marchandises et sanitaires, sur des actions prioritaires de branche.

90,2 M€, soit 39 % des fonds consacrés au financement de la formation continue correspondent à un investissement au-delà du versement légal et le cas échéant conventionnel.

Ces financements ont permis d'accompagner 121 576 salariés (206 263 stagiaires) dans des projets de formation d'une durée moyenne de 16 heures et d'un coût moyen de 437 €.

À souligner, 3,6 M€ sur les 90,2 M€ sont des compléments de financement entreprises ou OPCO alloués à des dossiers ayant bénéficié de cofinancements.

L'accompagnement des entreprises en matière de GPEC à hauteur de 4 M€ a permis à 682 entreprises de bénéficier d'un diagnostic ou d'un accompagnement RH. Ces démarches ont principalement été financées pour des entreprises de moins de 50 salariés (93 %). D'autres diagnostics aux entreprises excédant cette taille ont été cofinancés par des fonds émanant des DIRECCTE ou des Conseils régionaux.

Investissement formation

L'investissement formation est une obligation de la branche des transports routiers et activités auxiliaires du transport qui permet d'accompagner les entreprises dans le nécessaire maintien et développement des compétences des salariés. Si cet investissement n'est pas dépensé par l'entreprise versante, il est mutualisé en N+1 permettant également à la Branche d'initier des projets dans le domaine de la formation.

- 2,7 M€ engagés ;
- 3 200 formations financées ;
- 3 100 salariés bénéficiaires ;
- Durée moyenne de formation : 163 heures ;
- Coût moyen de la formation constaté : 837 €.

Focus

Fonds National de l'Emploi - Formation

Ce dispositif, lancé en 2020 dans le contexte de la crise sanitaire, a été prorogé sur l'année 2021 dans des conditions modifiées.

Sur 2021, pouvaient être financés sur fonds publics, des parcours entrepris par les salariés d'entreprises se trouvant soit en mutation économique ou reprise d'activité, soit en activité partielle, soit en difficulté.

Les parcours de formation entrepris devaient viser : une anticipation des mutations économiques, l'obtention d'une certification, une reconversion ou le développement de compétences spécifiques en lien avec la gestion de la crise Covid.

Les quotités d'accompagnement financier ont également été modifiées et conditionnées par la taille et la situation déclarée par l'entreprise :

Taille de l'entreprise	Activité partielle (AP)	Activité partielle de longue durée (APLD)	Entreprise en difficulté (covid) Article L. 1233-3 du code du travail	Entreprises en manutention, transition et/ou reprise d'activité
 Moins de 300 salariés	100 %	100 %	100 %*	100 %*
 De 300 à 1 000 salariés	70 %	80 %	70 %	70 %
 Plus de 1 000 salariés	70 %	80 %	40 %	40 %

* Possibilité de prendre en charge la rémunération des stagiaires pour les entreprises de moins de 50 salariés par le plan de développement des compétences - 50 salariés.

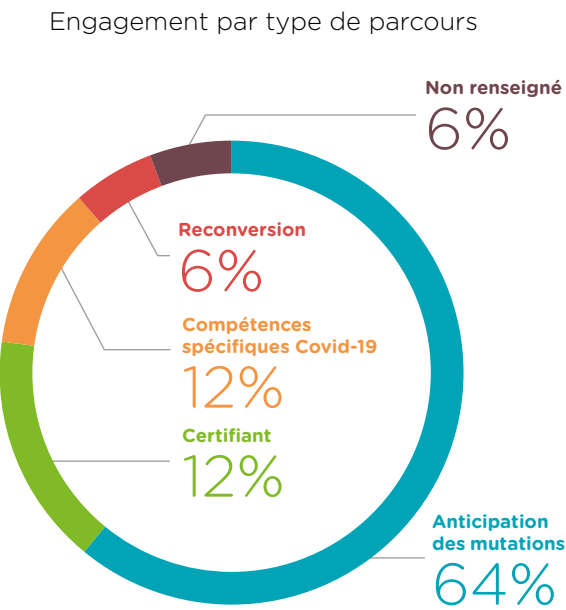
29,5 M€, auxquels doivent être ajoutés 2,9 M€ accordés sur fonds OPCO et 1,5 M€ de financements conventionnels de branche ont été accordés pour permettre ces démarches.

20 035 bénéficiaires ont pu suivre 7 210 formations sur cette source publique. Le coût moyen de ces formations a été de 1 281 € et la durée moyenne des formations de 36 heures. Ainsi, l'obligation d'entreprendre un parcours de formation a conduit à doubler la durée et le coût de formation.

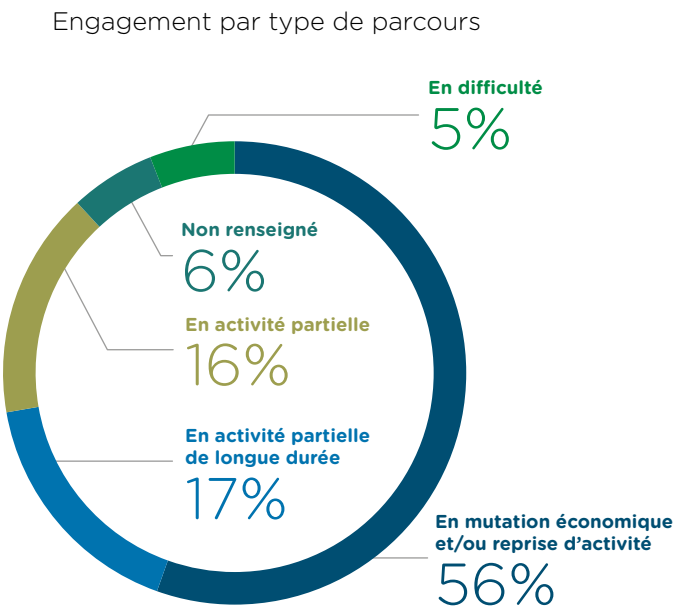
Au contraire du dispositif 2020 qui avait à 52 % bénéficié aux salariées, 71 % des parcours financés ont été entrepris par des hommes.

Autre conséquence de la nouvelle orientation du dispositif, les bénéficiaires de la mesure sont en 2021 majoritairement des ouvriers ou employés (70 %), là où les financements de 2020 étaient beaucoup plus partagés (56 % au profit des ouvriers et employés et 44 % au profit des cadres et agents de maîtrise).

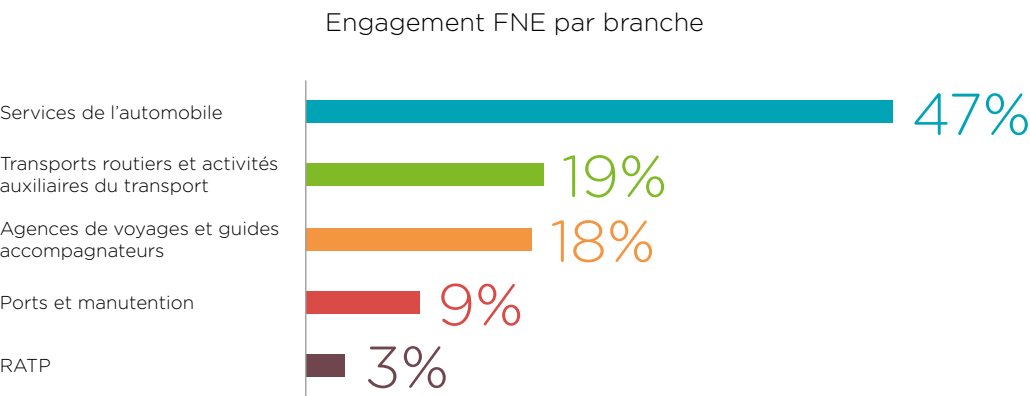
LES PARCOURS FINANCÉS ONT MAJORITAIREMENT VISÉ UNE ANTICIPATION DES MUTATIONS ÉCONOMIQUES



RÉSULTAT TRÈS COHÉRENT AVEC LA SITUATION DE L'ENTREPRISE DÉCLARÉE :



LES PRINCIPALES BRANCHES BÉNÉFICIAIRES SONT LES SUIVANTES :



En conclusion, le dispositif FNE a été cette année encore un complément précieux aux financements entreprises, branches et OPCO pour permettre aux salariés d'engager les formations nécessaires au maintien de leur employabilité dans un environnement professionnel très sujet aux évolutions technologiques, économiques et sensibilités environnementales.



Les chiffres clés par branche



AGENCES DE VOYAGES, GUIDES ACCOMPAGNATEURS

PRISES EN CHARGE TOTALES
(HORS GPEC)

6 780 stagiaires
21 673 137 €

ALTERNANCE

Contrat
d'apprentissage

1 167 stagiaires
13 581 091 €

Contrat
de professionnalisation

284 stagiaires
1 294 665 €

Tuteur et maître
d'apprentissage

2 stagiaires
300 €

PLAN DE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

FNE

3 489 stagiaires
5 208 096 €

Actions de formation

1 211 stagiaires
797 885 €

VERSEMENTS VOLONTAIRES

FNE

1 375 stagiaires
583 413 €

Actions de formation

364 stagiaires
207 687 €



DISTRIBUTEURS CONSEILS HORS DOMICILE, GROSSISTES EN BOISSONS

PRISES EN CHARGE TOTALES
(HORS GPEC)

3 487 stagiaires
6 895 829 €

ALTERNANCE

Contrat
d'apprentissage

413 stagiaires
5 191 235 €

Contrat
de professionnalisation

35 stagiaires
172 565 €

Tuteur et maître
d'apprentissage

12 stagiaires
1 755 €

PLAN DE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

Préparation
opérationnelle à
l'emploi collective

19 stagiaires
109 368 €

FNE

154 stagiaires
271 216 €

Pro A
Plan de relance

7 stagiaires
58 020 €

Actions
de formation

970 stagiaires
437 843 €

VERSEMENTS VOLONTAIRES

FSE

1 stagiaire
2 035 €

FNE

182 stagiaires
77 388 €

Actions de formation

1 549 stagiaires
429 952 €

CONTRIBUTION CONVENTIONNELLE

594 stagiaires
144 451 €



MANUTENTION FERROVIAIRE ET TRAVAUX CONNEXES

PRISES EN CHARGE TOTALES (HORS GPEC)

1 608 stagiaires

1 912 431 €

ALTERNANCE

Contrat
d'apprentissage

71 stagiaires
1 178 740 €

Contrat
de professionnalisation

24 stagiaires
146 260 €

PLAN DE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

FNE

46 stagiaires
37 334 €

Actions de formation

57 stagiaires
17 081 €

VERSEMENTS VOLONTAIRES

FNE

4 stagiaires
11 940 €

Actions de formation

23 stagiaires
12 624 €

CONTRIBUTION CONVENTIONNELLE

1 384 stagiaires
508 452 €



PORTS DE PLAISANCE

PRISES EN CHARGE TOTALES (HORS GPEC)

578 stagiaires

529 779 €

ALTERNANCE

Contrat
d'apprentissage

22 stagiaires
238 616 €

Contrat
de professionnalisation

2 stagiaires
30 290 €

PLAN DE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

Préparation opérationnelle
à l'emploi collective

10 stagiaires
42 900 €

FNE

9 stagiaires
4 400 €

Actions de formation

348 stagiaires
116 286 €

VERSEMENTS VOLONTAIRES

FSE

34 stagiaires
15 156 €

Actions de formation

134 stagiaires
42 700 €

CONTRIBUTION CONVENTIONNELLE

156 stagiaires
39 402 €



PRISES EN CHARGE TOTALES
(HORS GPEC)

1 804 stagiaires
6 375 528 €

ALTERNANCE

Contrat
d'apprentissage

85 stagiaires
1 276 055 €

Contrat
de professionnalisation

85 stagiaires
888 786 €

Tuteur et maître
d'apprentissage

5 stagiaires
750 €

PLAN DE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

Préparation opérationnelle
à l'emploi collective

24 stagiaires
22 092 €

FNE

421 stagiaires
2 722 973 €

Actions de formation

505 stagiaires
219 450 €

VERSEMENTS VOLONTAIRES

FSE

77 stagiaires
22 814 €

FNE

138 stagiaires
776 137 €

Actions de formation

683 stagiaires
446 471 €



PRISES EN CHARGE TOTALES
(HORS GPEC)

1 802 stagiaires
14 563 091 €

ALTERNANCE

Contrat
d'apprentissage

781 stagiaires
8 946 015 €

Contrat
de professionnalisation

704 stagiaires
3 675 551 €

PLAN DE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

Préparation opérationnelle
à l'emploi collective

131 stagiaires
909 440 €

FNE

185 stagiaires
757 803 €

VERSEMENTS VOLONTAIRES

FNE

185 stagiaires
271 585 €

Actions de formation

1 stagiaire
2 699 €



PRISES EN CHARGE TOTALES
(HORS GPEC)

240 515 stagiaires
687 265 819 €

ALTERNANCE

Contrat d'apprentissage	Contrat de professionnalisation	Tuteur et maître d'apprentissage	Pro A
36 135 stagiaires 549 818 583 €	2 744 stagiaires 23 086 544 €	152 stagiaires 25 407 €	18 stagiaires 68 500 €

PLAN DE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

Préparation opérationnelle à l'emploi collective	FNE	Pro A Plan de relance	Actions de formation
317 stagiaires 1 565 400 €	12 147 stagiaires 13 717 198 €	48 stagiaires 386 369 €	52 364 stagiaires 22 874 959 €

VERSEMENTS VOLONTAIRES

FSE	FNE	Actions de formation
310 stagiaires 98 228 €	614 stagiaires 202 921 €	109 054 stagiaires 41 845 896 €

CONTRIBUTION CONVENTIONNELLE

71 417 stagiaires
33 575 813 €



PRISES EN CHARGE TOTALES
(HORS GPEC)

6 903 stagiaires
82 638 181 €

ALTERNANCE

Contrat d'apprentissage	Contrat de professionnalisation	Tuteur et maître d'apprentissage
4 555 stagiaires 70 715 758 €	1 737 stagiaires 11 375 672 €	239 stagiaires 25 830 €

PLAN DE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

FNE	Actions de formation
212 stagiaires 374 968 €	17 stagiaires 12 011 €

VERSEMENTS VOLONTAIRES

FSE	FNE	Actions de formation
25 stagiaires 6 445 €	66 stagiaires 17 531 €	142 stagiaires 109 966 €



TRANSPORTS FLUVIAUX DE FRET ET DE PASSAGERS

PRISES EN CHARGE TOTALES
(HORS GPEC)

507 stagiaires
3 918 436 €

ALTERNANCE

Contrat
d'apprentissage

160 stagiaires
3 713 253 €

Contrat
de professionnalisation

6 stagiaires
30 800 €

Tuteur et maître
d'apprentissage

3 stagiaires
450 €

PLAN DE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

FNE

8 stagiaires
32 487 €

Actions de formation

281 stagiaires
103 108 €

VERSEMENTS VOLONTAIRES

FNE

13 stagiaires
4 960 €

Actions de formation

36 stagiaires
33 377 €



TRANSPORTS MARITIMES

PRISES EN CHARGE TOTALES
(HORS GPEC)

2 297 stagiaires
6 161 750 €

ALTERNANCE

Contrat
d'apprentissage

199 stagiaires
2 658 071 €

Contrat
de professionnalisation

202 stagiaires
2 291 682 €

Tuteur et maître
d'apprentissage

6 stagiaires
900 €

PLAN DE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

FNE

570 stagiaires
310 643 €

Pro A Plan de relance

1 stagiaire
7 511 €

Actions de formation

489 stagiaires
265 876 €

VERSEMENTS VOLONTAIRES

FNE

775 stagiaires
509 017 €

Actions de formation

161 stagiaires
118 050 €





TRANSPORTS ROUTIERS ET ACTIVITÉS AUXILIAIRES
DU TRANSPORT

PRISES EN CHARGE TOTALES
(HORS GPEC)

150 159 stagiaires
310 408 207 €

ALTERNANCE

Contrat d'apprentissage	Contrat de professionnalisation	Tuteur et maître d'apprentissage	Pro A
13 974 stagiaires 196 408 146 €	2 999 stagiaires 22 559 808 €	2 689 stagiaires 406 173 €	71 stagiaires 231 262 €

PLAN DE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

Préparation opérationnelle à l'emploi collective	FNE	Pro A Plan de relance	Actions de formation
3 141 stagiaires 16 057 783 €	7 508 stagiaires 5 869 327 €	114 stagiaires 918 089 €	48 533 stagiaires 22 914 718 €

VERSEMENTS VOLONTAIRES

FSE	FNE	Actions de formation	Reliquat investissement formation
1 066 stagiaires 521 699 €	1 907 stagiaires 427 725 €	85 364 stagiaires 41 415 393 €	3 198 stagiaires 2 678 084 €



TRANSPORTS URBAINS

PRISES EN CHARGE TOTALES
(HORS GPEC)

21 341 stagiaires
17 684 525 €

ALTERNANCE

Contrat d'apprentissage	Contrat de professionnalisation	Tuteur et maître d'apprentissage	Pro A
506 stagiaires 7 114 955 €	353 stagiaires 2 153 487 €	123 stagiaires 22 158 €	4 stagiaires 9 015 €

PLAN DE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

Préparation opérationnelle à l'emploi collective	FNE	Pro A Plan de relance	Actions de formation
279 stagiaires 1 409 777 €	439 stagiaires 177 680 €	7 stagiaires 61 890 €	512 stagiaires 206 709 €

VERSEMENTS VOLONTAIRES

FSE	FNE	Actions de formation
43 stagiaires 19 827 €	38 stagiaires 10 118 €	3 378 stagiaires 1 964 476 €

CONTRIBUTION CONVENTIONNELLE

17 465 stagiaires
4 534 434 €



